

UN ENFANT DÉRANGÉ.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, janvier 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Janvier 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement.
Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous
droits.

UN ENFANT DÉRANGÉ.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
ADOLPHE.
LA MÈRE BRÉCHOT.
LE TÉMOIN.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 269-273

UN ENFANT DÉRANGÉ.

LE NARRATEUR.

Si la manne dont les Hébreux se nourrissent dans le désert eût été semblable à celle qui est aujourd'hui l'une des branches importantes du commerce de droguerie, les malheureux auraient inauguré singulièrement leur entrée sur la terre, de Chanaan, à en juger par le jeune Bréchet, qui a fait usage de cette substance pendant une quinzaine de jours seulement.

Un droguiste, entendu, déclare que dans cet espace de temps Bréchet lui a volé au moins 12 livres de manne, dans des tonnes placées sous un hangar, au fond de la cour de sa maison, laquelle a pour locataires Madame Bréchet et son fils Adolphe.

La brave dame, naturellement, vient demander au tribunal, de lui rendre son héritier : Voyez-vous, messieurs, dit-elle, c'est un garçon plein de bonnes qualités, gentil comme tout, mais d'une gourmandise qui lui fera bien du tort quand il sera à son à-part. Je lui dis ça sans détours, devant vous, pour à seule fin que vous le voyiez rougir.

Adolphe fond en larmes.

Ah ! Quand tu pleureras, c'est pas ça qui rendra la manne au Monsieur, que tu lui as volée, gouliaffre ! Sans coeur ! En voilà-ti pourtant un joli régal, de manger les purgations du monde !

Avec sévérité :

Quand on veut manger des purgations ou autre chose, on en achète, Monsieur !

Rires dans l'auditoire.

ADOLPHE, sanglotant.

J'avais pas.... aaas.... d'argent.

LA MÈRE BRÉCHOT.

T'as les 40 sous que ton oncle t'a donnés ; c'est la vérité que je te les aurais pas laissé prendre pour acheter de la manne ; mais si j'aurais su que tu aurais voulu en voler, j'aurais encore mieux préféré que tu en dépenses là dedans que de me couvrir de déshonneur, ainsi que ton oncle et ton parrain.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Nous allons entendre le témoin, allez vous asseoir.

Le témoin s'avance.

LA MÈRE BRÉCHOT.

Aussi c'est bien imprudent à un homme instruit comme Monsieur, qui est droguiste, de laisser des friandises dans une cour.

Rires.

À même un tonneau défoncé, à la portée des enfants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Allez vous asseoir, Madame.

LE TÉMOIN.

De la manne, vous appelez cela des friandises ? Est-ce que je pouvais supposer...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Levez la main.

LA MÈRE BRÉCHOT, revenant.

Chacun son goût ; le goût de c't'enfant-là c'est d'aimer tout...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Allez vous asseoir.

Le témoin dépose du fait que l'on sait.

LA MÈRE BRÉCHOT.

Demandez à Monsieur si je l'ai payé.

LE TÉMOIN.

En effet, Madame m'a indemnisé.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Enfin, Madame Bréchet, vous réclamez votre fils et vous vous engagez à le surveiller ?

LA MÈRE BRÉCHOT.

Ah ! Seigneur, les jours, les nuits, je ne ferai que ça.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Il est en apprentissage ?

LA MÈRE BRÉCHOT.

Oh ! Je crois bien ; il travaille avec moi.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Avec vous ? De quelle profession ?

LA MÈRE BRÉCHOT.

Dans les visières.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Dans quoi ?

LA MÈRE BRÉCHOT.

Les visières de casquettes.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Est-il travailleur ?

LA MÈRE BRÉCHOT.

Oh ! Comme un petit cheval. Cependant ça m'étonnait tant de le voir quitter à chaque instant son travail, des dix ou douze fois par jour, que je me disais : « Est-ce qu'il se dérangerait ? »

Rires.

Et une figure fatiguée !... Je ne me doutais pas de ce que c'était.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Enfin le tribunal va vous le rendre ; mais surveillez-le mieux.

LA MÈRE BRÉCHOT.

Je vous dis : c'est un enfant qui n'a qu'un défaut, qu'il ne faut rien lui laisser sous la main de ce qui se mange.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

C'est entendu.

LA MÈRE BRÉCHOT.

Si je vous disais que quand je suis malade, il m'avale mes...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais, Madame, taisez-vous donc !

Le tribunal délibère.

LA MÈRE BRÉCHOT.

Mes médecines ; il mange le mou du chat, le colifichet du serin, les carottes crues...

Le tribunal ordonne que le jeune Bréchet sera rendu à sa mère.

LA MÈRE BRÉCHOT, les mains jointes.

Grâce ! Messieurs, grâce !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais votre fils est acquitté, Madame ; retirez-vous et allez le chercher demain matin.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].